

# Aménagement



*L'aménagement, terme beaucoup plus significatif que les VRD (Voiries et Réseaux Divers), contribue fortement à la qualité et au cadre de vie de nos concitoyens.*

*Une responsabilité partagée par tous les acteurs de l'aménagement, élus, aménageurs, architectes, urbanistes et bureaux d'études.*



L'aménagement urbain et rural a de nombreux champs d'application : développement de nouveaux quartiers d'habitat et d'activités, requalification de quartiers et de sites dégradés, création ou mise en valeur d'espaces publics, accueil d'équipements collectifs, sportifs, touristiques, culturels, ou économiques.

## NOS SAVOIR FAIRE

GINGER Environnement assiste les maîtres d'ouvrage, élus, collectivités et aménageurs publics et privés dans toutes les étapes de leurs projets, depuis les phases de diagnostic, de définition des programmes et les études de faisabilité, jusqu'à la réalisation des projets et leur suivi dans le temps. Quelque soit la taille de l'aménagement, nous plaçons le futur usager au cœur de notre réflexion.

Nos équipes d'ingénieurs, architectes et paysagistes ont le souci constant de la qualité esthétique et fonctionnelle des aménagements, de leur pérennité, et de la bonne optimisation des projets par rapport aux besoins actuels et futurs. La concertation, l'information et la communication sont également au centre de leur démarche de conseil et d'assistance auprès des maîtres d'ouvrage.

GINGER Environnement offre également la possibilité d'associer les équipes de GINGER Construction aux études et maîtrises d'œuvre d'opérations complexes combinant aménagement de l'espace, infrastructures et construction de bâtiments.

## NOS MISSIONS

### • Diagnostic et expertise

- Recueils d'état initial et diagnostic techniques et urbanistiques : socio-économie, environnement, habitat / équipements, réseaux, déplacements, sites dégradés...

### • Planification

- Etude des impacts environnementaux et socio-économiques de projets d'aménagement,
- Evaluation multi-critères, évaluation technico-économique,
- Participation à l'élaboration de documents de planification : SCOT, Dossier

de Voirie d'Agglomération, Plan de déplacement Urbain, P.L.U, Plan de Prévention des Risques,

- Dossiers réglementaires et assistance à maîtrise d'ouvrage.

### • Ingénierie de conception et de réalisation

- Mission de maîtrise d'œuvre (loi M.O.P) ou d'assistance à maîtrise d'œuvre, en phases d'étude (AVP, PRO, ACT) et travaux (DET, EXE, AOR), tous corps d'état : voiries, espaces publics et espaces verts, équipements sportifs et de loisirs, assainissement et réseaux, ouvrages ponctuels (ouvrages d'art) et linéaires.

### • Assistance à maîtrise d'ouvrage

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des besoins, la programmation d'investissements, la mise au point

